Envoyé en préfecture le 27/04/2023
Reçu en préfecture le 27/04/2023
Publié le
ID : 041-214102352-20230427-0024-AR

2023/32

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0024/2023

Objet : Arrêté de police de circulation pour renouvellement d'un appareil de fontainerie

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
Vu le code de la route,
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,
Vu la demande en date du 25 avril 2023 formulée par SUEZ EAU FRANCE, représentée par Monsieur Romain GOURINEL,
Considérant que pour permettre l'exécution de travaux sur le domaine public, et assurer la sécurité des ouvriers, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera limitée à30 Km/h sur la route Départementale 56 au niveau du 19 avenue de la Gare à Sargé sur Braye à partir du 05 juin 2023 pour une durée calendaire de 15 jours.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 27 avril 2023

Le Maire,
Martine ROUSSEAU.

MAIRIE de SARGÉ-SUR-BRAYE R.F. Loir-et-Cher